



Rubrique: Marché financier
Sous-rubrique: Annonce de liquidation partielle
Date de publication: SHAB 29.10.2020
Numéro de publication: FM09-0000000130

Entité de publication
Swiss Life AG, General-Guisan-Quai 40, 8002 Zürich
Sur mandat de:
Sammelstiftung berufliche Vorsorge Swiss Life

Avis de liquidation partielle de Sammelstiftung berufliche Vorsorge Swiss Life

Sammelstiftung berufliche Vorsorge Swiss Life
CHE-109.744.490
c/o: Swiss Life AG
General-Guisan-Quai 40
8002 Zürich

Motif de la liquidation partielle : résiliation du contrat d'affiliation
Jour de référence de la liquidation partielle : 31.12.2018
Communication aux destinataires de l'œuvre de prévoyance de DAS Protection Juridique SA auprès de la Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life

Suite à la restructuration de DAS Protection Juridique SA et à la dissolution y afférente du contrat d'affiliation, les conditions d'une liquidation partielle au sens de l'article 53b LPP de l'œuvre de prévoyance de DAS Protection Juridique SA (ci-après «œuvre de prévoyance») auprès de la Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life (ci-après «fondation collective») sont remplies.

La date de clôture du bilan déterminante pour l'évaluation du statut patrimonial a été fixée au 31 décembre 2018 (date de dissolution du contrat d'affiliation). La procédure est régie selon les dispositions sur la liquidation partielle de la fondation collective. Le calcul et la répartition des fonds disponibles de l'œuvre de prévoyance se fondent sur le rapport relatif à la liquidation partielle établi par l'expert en matière de prévoyance professionnelle.

Possibilité de consultation

Les personnes concernées par la liquidation partielle (assurés actifs et bénéficiaires de rentes qui étaient assurés en 2018 au sein de l'œuvre de prévoyance de DAS Protection Juridique SA auprès de la Fondation collective) ont la possibilité de consulter le rapport susmentionné de l'expert en matière de prévoyance professionnelle jusqu'au 30 novembre 2020. Pour des raisons d'organisation, il est nécessaire de s'annoncer au préalable. Pour des raisons de protection des données, il n'existe aucun droit de consultation des droits d'autres personnes.

Les éventuelles objections à la procédure prévue et au plan de répartition peuvent être soulevées pendant la période de consultation. Ces objections doivent être dûment motivées et adressées par écrit sous forme d'opposition à la fondation collective d'ici le 30 novembre 2020 (le cachet de la poste faisant foi) au plus tard (adresse: Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life, œuvre de prévoyance de DAS Protection Juridique SA (97BE8F), c/o Swiss Life SA, Case postale, 8022 Zurich).

Pour toute question

Le secrétariat de la fondation collective se tient à disposition des personnes concernées pour toute question relative à la liquidation partielle, par téléphone (021 329 23 83) ou par e-mail (severine.keller@swisslife.ch).

Remarques juridiques:

Fin du délai: 30.11.2020

Point de contact:

Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life
c/o Swiss Life SA
Case postale
8022 Zurich